

**Zeitschrift:** Verhandlungen der Schweizerischen Naturforschenden Gesellschaft =  
Actes de la Société Helvétique des Sciences Naturelles = Atti della  
Società Elvetica di Scienze Naturali

**Herausgeber:** Schweizerische Naturforschende Gesellschaft

**Band:** 45 (1861)

**Vereinsnachrichten:** Carte fédérale

**Autor:** [s.n.]

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 22.01.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

**CARTE FÉDÉRALE**  
du général DUFOUR.



En 1836, la Société suisse des sciences naturelles avait livré à la Direction militaire fédérale une somme de 3000 L. (ancienne monnaie), destinée à faciliter et à accélérer l'établissement de la carte de la Suisse. Cette Direction s'engageait à livrer en retour à la Société un nombre d'exemplaires de la carte, proportionnel à ses avances (V. Acta de Soleure, 1848, p. 18). Le général Dufour présenta à la Société, réunie à Genève en 1845, les feuilles 16 et 17 qui étaient achevées. A cette époque on fixa à 30 le nombre d'exemplaires que la Société devait recevoir. Conformément à la décision prise à Arau (Verhandl., p. 27, § 7), ces exemplaires furent dès lors adressés au Bibliothécaire de la Société, et chaque Société cantonale, ainsi que le Questeur de la Société et son Bibliothécaire, purent en obtenir un exemplaire. Le reste fut déposé dans les archives. Les feuilles 8, 13 et 23 sont attendues; au fur et à mesure qu'elles nous parviendront elles seront adressées à tous les ayant-droit. Les archives ont dès lors encore en dépôt un certain nombre d'exemplaires de ce magnifique travail. La Société reste libre d'en faire l'emploi qu'elle jugera utile.

